

**Contact**

www.probtp.com  
PRO BTP  
CS 70734  
69257 LYON CEDEX 09  
Accueil au 04 72 42 16 42

ATEA 21  
4 RUE DU CHATEAU  
21170 ST JEAN DE LOSNE



Pour faciliter le traitement numérique du dossier,  
merci de ne pas agraffer les documents.

*Lyon, le 26 Mai 2026*

Siret : **95258011.6-0001.2**  
(À rappeler dans tous nos échanges)

**Objet : Votre certificat adhesion collective à BTP-PREVOYANCE**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser, ci-joint, le certificat d'adhésion relatif à votre contrat de prévoyance collective souscrit auprès de BTP-PRÉVOYANCE.

Nous vous invitons à le conserver, il peut éventuellement vous être demandé dans le cadre de la réponse à un appel d'offre marché public.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Nicolas GROSSELIN  
Directeur régional





**Association de protection sociale du bâtiment et des travaux publics** (PRO BTP), régie par la loi du 1er juillet 1901  
Siège social : 7 rue du Regard, 75006 Paris - SIREN 394 164 966  
**BTP-PRÉVOYANCE**, Institution de prévoyance du bâtiment et des travaux publics, institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale  
Siège social : 7 rue du Regard, 75006 Paris - SIREN 784 621 468



Nous soussignés, attestons que l'entreprise :

**ATEA 21**  
**95258011.6-0001.2**  
**4 Rue du Chateau**  
**21170 ST JEAN DE LOSNE**

a souscrit les garanties suivantes auprès de BTP-PRÉVOYANCE

<b>PRÉVOYANCE</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Garanties</b>	<b>Option</b>	<b>Date d'effet</b>
OUVRIERS	Base		01.06.2023
	Base Sup		01.06.2023
	IJ à partir du 91e jour		
	Invalidité		
	Capital-décès		
	Rente-décès		
	Hospitalisation chirurgicale	OUI	
	Parentalité / Accouchement	OUI	
	Forfait Naissance		
	Frais d'Obsèques	NON	
	Décès invalidité accidentels : Garantie / Option	/	
	Charge sur Arrêts de travail Longue Durée	NON	
ETAM	IJ à partir du 91e jour	BASE	
	Invalidité	BASE	
	Capital-décès	BASE	
	Rente-décès	BASE	
	Hospitalisation chirurgicale	OUI	01.06.2023
	Parentalité / Accouchement	OUI	
	Forfait naissance	NON	
	Frais d'Obsèques	NON	
	Rente conjoint	NON	
	Décès invalidité accidentels : Garantie / Option	/	



### Attestation de conformité du(des) règlement(s) d'adhésion Prévoyance

BTP-PRÉVOYANCE atteste que ce(s) règlement(s) rempli(ssen)t les conditions, ci-après, requises pour l'exonération des charges sociales sur la cotisation patronale dans la limite des plafonds d'exonération fixés par la législation en vigueur :

- Les prestations sont **complémentaires à la Sécurité sociale**, et versées par un organisme habilité,
- Le régime de prévoyance est **collectif et obligatoire** pour la ou les catégorie(s) affiliée(s),
- Les garanties sont maintenues au profit des participants dont le contrat de travail est suspendu (pour les périodes de suspension donnant lieu à maintien total ou partiel de salaire, à versement d'indemnités journalières complémentaires ou à perception d'un revenu de remplacement versé par l'employeur conformément à l'instruction interministérielle du 17 juin 2021 n° DSS/3C/5B/2021/127).
- Les régimes de prévoyance de base du Bâtiment et des travaux Publics ont été mis en place :
  - Pour les Ouvriers, suivant l'accord collectif de branche étendu du 31/07/1968 et par ses avenants ultérieurs
  - Pour les ETAM, suivant l'accord collectif de branche étendu du 13/12/1990 et par ses avenants ultérieurs

Le détail de vos garanties et les conditions particulières éventuelles sont consultables et téléchargeables sur [www.probtp.com](http://www.probtp.com) via votre compte en ligne à partir de la rubrique "Mes contrats".

Fait à Lyon, le 26 Mai 2026



Nicolas GROSSELIN  
Directeur régional

